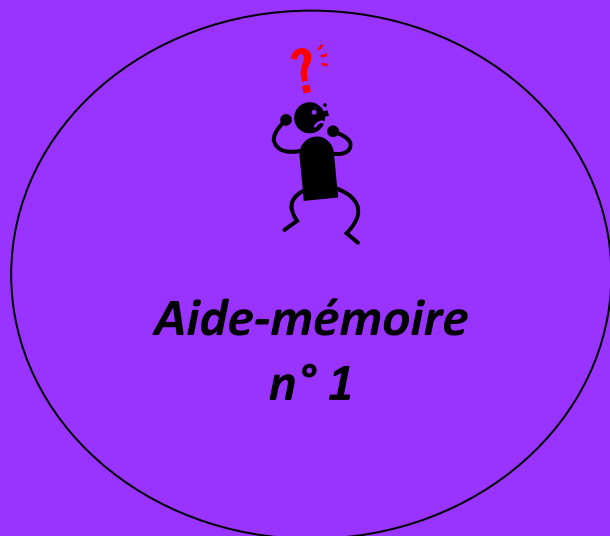


# « Prolongations en ligne »



<http://bpun.unine.ch>  
Janvier 2016

Vous pouvez **prolonger vous-même** le délai de prêt des documents que vous avez empruntés.

Adresse du site Internet : <http://bpun.unine.ch>

## **Marche à suivre :**

*A gauche, au bas de la page d'accueil du site, cliquez sur :*

### **Dossier lecteur**

*Saisissez ensuite le numéro de votre carte et votre mot de passe (si vous ne le connaissez pas ou si vous désirez le changer, adressez-vous au bureau de prêt), cliquez sur le bouton :*

### **Entrer**

*Puis, dans la rubrique « Emprunté » ou « En retard », cochez à droite (dans la colonne « Actions ») :*

### **A prolonger**

*pour chaque document concerné. Ensuite, en bas de la liste, cliquez sur le bouton :*

### **Prolonger**

La prolongation est de 4 semaines (comptées à partir du moment où vous prolongez)

## **Attention ! Vous ne pouvez pas prolonger le délai de prêt des documents suivants :**

- les documents réservés : ils apparaissent sous la rubrique « demandé par une autre personne » ; vous devez donc les rendre à la date prévue
- les documents que vous avez déjà prolongés 3 fois (ils sont indiqués « Non prolongeable ») : il faut alors venir à la bibliothèque avec ces documents pour pouvoir les réemprunter

Les bibliothécaires restent à votre disposition pour toute question.

Service du prêt